



Convention sur la
diversité biologique

Suggestions pour la troisième partie du cinquième rapport national

Atelier régional sur la préparation
des cinquièmes rapports nationaux,
du Perspectives mondiales de la diversité
biologique (GBO-4), et les scénarios pour
la politique régionale
Yaoundé, Cameroon
15 – 19 Avril 2013



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

Objet de la Partie III

Évaluer le progrès réalisés vers:

- Les objectifs nationaux
- Les Objectifs d'Aichi
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Analyser:

- Les mesures prises et les résultats obtenus
- L'efficacité des mesures nationales prises
- Les succès
- Les défis
- Les priorités pour le futur



Convention sur la
diversité biologique



Possible informations à inclure

Question 10 - Quels progrès votre pays a-t-il accomplis dans la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi?

Question 11 - Quelle a été la contribution des mesures prises pour appliquer la Convention à la réalisation des cibles de 2015 pertinentes des Objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays?

Question 12 - Quels leçons votre pays a-t-il tiré de l'application de la Convention?



Convention sur la
diversité biologique



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité

Possible informations à inclure

- Évaluation nationale des progrès
- Comment les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et le Plan stratégique ont contribué à la réalisation des OMD pertinents
- Souligner les réalisations et les défis clés
- Mettre l'accent sur les mesures pertinentes prises et les résultats obtenus
- Les leçons tirées de la mise en œuvre
- Les priorités futures



Convention sur la
diversité biologique



Exemples tirés des quatrièmes rapports nationaux

Sénégal - Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010

Objectifs mondiaux/ Objectifs nationaux	Réalisations	Indicateurs de résultats	Contraintes majeures
But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.			
Objectif 1. Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées / L'objectif national est de 12 %.	<p>Réseau d'aires protégées nationales et sous régionales</p> <p>Création de nouvelles aires marines protégées (AMP), de réserves naturelles communautaires (RNC) de forêts communautaires et d'Unité Pastorale (UP)</p> <p>Gestion participative, décentralisation en matière de gestion des ressources naturelles.</p>	<p>4 Réserves de biosphère (dont une transfrontière)</p> <p>6 Parcs Nationaux,</p> <p>4 réserves de faune et plusieurs réserves spéciales</p> <p>213 forêts classées</p> <p>5 Aires Marines Protégées</p> <p>21 Réserves naturelles</p> <p>27 Unités Pastorales communautaires</p> <p>Plusieurs forêts communautaires</p>	<p>Conflits d'intérêts</p> <p>Problèmes fonciers</p> <p>Pauvreté</p> <p>Insuffisance de formation et de sensibilisation</p> <p>Pression sur les ressources</p>
Objectif 2. Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont Protégées	Mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES)	<p>Plan de gestion simple pour plus de 20 Forêts classées (délimitation, bornage, pancartage, et cartographie)</p> <p>Plusieurs dizaines de plans de gestion en cours de mise en œuvre</p> <p>Plan de gestion de 4 parcs nationaux approuvé et mis en œuvre</p> <p>Amélioration du zonage des réserves de biosphère du Niokolo Koba et du Delta du Saloum</p> <p>Mise en place et entretien de pare-feux</p>	<p>Insuffisance des moyens humains, matériels et logistiques</p> <p>Contraintes climatiques</p> <p>Contexte de pauvreté qui accentue la pression sur les ressources</p> <p>Insuffisance des connaissances sur les aires protégées</p> <p>Faible niveau</p>

Exemples tirés des quatrièmes rapports nationaux

Burkina Faso - Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010

<i>Buts et objectifs</i>	<i>Progrès réalisés</i>
Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique	
<i>But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes</i>	
Objectif 1.1: Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.	-Les aires protégées du Burkina couvrent 15,19% du territoire national -12 nouveaux sites Ramsar créés en 2009; 3 Réserves de la Biosphère fonctionnent normalement
Objectif 1.2: Les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique sont protégées.	15 Sites Ramsar, Deux exemples de gestion participative de la faune ont vu un retour massif de la diversité de la faune et fonctionnent correctement (GEPRENAF, ECOPAS). Les exemples de concessions privées viennent d'être renouvelés pour 20 ans. Couverture des aires protégées 15,19% du territoire national
<i>But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</i>	
Objectif 2.1: Restaurer et préserver les populations d'espèces de groupes taxonomiques sélectionnés, ou freiner leur déclin.	- Pour la faune sauvage la protection de l'éléphant a donné des résultats satisfaisants : Population de cette espèce en constante augmentation.

Exemples tirés des quatrièmes rapports nationaux

Tchad - Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Buts et objectifs	Objectifs nationaux	Intégration des objectifs	Progrès accomplis	Indicateurs	Obstacles rencontrés
Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique					
But 1. promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et de biome					
Objectif 1.1 : Conserver effectivement au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation/restauration des écosystèmes et espèces ; - un projet national crédible de conservation pour chaque zone écologique ; - promouvoir une approche plus large qui tient compte de l'analyse de vulnérabilité afin d'élaborer un système qui intègre tous les facteurs écologiques sociaux. 	SNPA/DB PIDR	<p>Texte de classement du parc national Sena Oura dans le circuit administratif pour sa signature (Loi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmes spécifiques du PIDR ; - création d'un observatoire du foncier ; - écosystèmes identifiés : site d'Archei ; lacs (Tchad, Ounianga, Fitri, Iro et Léré) 	<ul style="list-style-type: none"> - superficie de la nouvelle aire protégée : 73 890 ha ; - texte de classement ; - études d'impacts environnementaux - Plan de gestion élaboré et adopté en Février 2009 	<ul style="list-style-type: none"> - lenteur administrative pour l'adoption de texte de création - absence de synergie entre les différentes institutions et conventions ; - faible capacité technique et financière de l'Etat.
Objectif 1.2 : Protéger les zones revêtant une importance particulière pour la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser du réseau d'aires protégées déjà créées et favoriser le classement en aires protégées transfrontalières des sites potentiels 	SNPA/DB PIDR	<ul style="list-style-type: none"> - le parc national Sena Oura en voie de création - dix (10) aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - les sites identifiés pour classement ; - 8,5 millions d'ha d'aires existantes couvrant plus de 10% du territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et des moyens d'actions des institutions chargées de la mise en œuvre - Insuffisance des moyens financiers, matériels et pressions démographiques

Suggestions générales

- Mettre l'accent sur l'analyse et utiliser les informations et les résultats des sections précédentes
- Mettre en relief les objectifs nationaux, les mesures prises et les résultats obtenus
- Analyser comment les mesures prises pour appliquer la Convention et le Plan stratégique ont contribué aux objectifs pertinents des OMD
- Utiliser des indicateurs pour mesurer les progrès, si possible
- Fournir une analyse nationale de la mise en œuvre
- Mettre en évidence les leçons, les défis et les priorités futures



Convention sur la
diversité biologique



Documents de référence et sources d'information

- Guides abrégés sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
- Manuel pour le suivi de la mise en œuvre des OMD
- Cadres des indicateurs pour mesurer les progrès vers les Objectifs d'Aichi 2020
- Rapports de l'ONU sur les OMD



Convention sur la
diversité biologique



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

413, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal Québec, Canada H2Y 1N9
Tél. 1 (514) 288 2220
secretariat@cbd.int
www.cbd.int



Convention sur la
diversité biologique

